

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-65-1902 promulguant le décret du 9 Juillet 1902, relatif à la conversion en rente 3% des rentes 3 1/2%. Texte du décret.

n° 1-65-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 août 1902

Numéro JO
n° 65 du 15/08/1902

Date du numéro
15 août 1902

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 9 Juillet 1902, relatif au remboursement ou à la conversion en rentes 3 % de rentes 3 1/2 % inscrites au Grand Livre de la Dette Publique,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté dans sa forme et teneur, le décret du 9 Juillet 1902, relatif au remboursement ou à la conversion en rentes 3 % des rentes 3 1/2 % inscrites au Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera notifié au Trésorier-Payeur, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

A. BONHOURE.